



MAIRIE DE BRESLES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 18 FEVRIER 2015

L'An Deux Mille quinze
Le MERCREDI 18 FEVRIER

Le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur CORDIER Dominique - MAIRE

PRESENTS = Mesdames et Messieurs DUTHOIT André – FUMERY Anne – CRUCET Christophe – JUNOD Karine **ADJOINTS.**

Mesdames et Messieurs LAURENT Daniel – FABUREL Josette – CHOQUET Patrick – CHAMBRELANT Rose-May – LIEURE Thérèse – MAGNIER Michel – PIEROZAK Dina – LEVESQUE Patrick – DUTRIAUX Bruno – LEONARDI Frédéric – DUCHE-THOURILLON Isabelle – FEDELI Valérie – MACAIRE Aurélie – MAISON Emilie - CAYER Anne-Françoise – CHISS Lionel – PULLEUX Sébastien – FABUREL Christine – GILLAIN Régine **CONSEILLERS MUNICIPAUX.**

ABSENT REPRESENTE : Messieurs - PORTAS Patrick – MUNIO Bertrand VANDEWALLE Franck

ABSENT :

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame DUCHE-THOURILLON Isabelle

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le compte rendu du Conseil Municipal du 10 décembre 2014.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE.

Monsieur le Maire présente les éléments suivants :

I. OBJECTIFS ET OBLIGATIONS LEGALES :

Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le débat d'orientation budgétaire constitue la première étape de ce cycle.

■ Les objectifs du D.O.B.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif,
- d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

■ *Les obligations légales du D.O.B.*

La tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants.

Une délibération sur le budget non précédée de ce débat est entachée d'illégalité et peut entraîner l'annulation du budget.

Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'État puisse s'assurer du respect de la loi.

Le contenu des débats n'est pas précisé par les textes.

II. PERSPECTIVES ECONOMIQUES :

Le contexte économique et financier ne s'est pas amélioré en 2014 et les perspectives pour 2015 ne sont guère meilleures. La déflation menace l'Europe avec des taux de croissance les plus bas jamais connus.

Le projet de loi de finances de 2015 examiné au Parlement table sur **une croissance de 0,4 % en 2014 et de 1 % en 2015**. Ces taux de croissance ne devraient pas être suffisants pour réduire, ni même enrayer le haut taux de chômage à court terme.

Afin de soutenir l'économie, la banque centrale européenne continue d'appliquer une politique monétaire accommodante. Celle-ci se traduit par des taux d'intérêt historiquement bas.

En conséquence, **les taux d'inflation devraient rester très faibles**. Ainsi, en 2014, l'inflation était de 0,5 % tandis que le ministère des finances prévoit une inflation de 0,9 % en 2015.

Aussi, les mesures du Projet de Loi de Finance (PLF) pour 2014 prévoient une diminution drastique des dotations aux collectivités territoriales de 11 milliards d'euros sur la période 2015-2017, ce qui représente 3,7 milliards d'euros chaque année sur la période. En 2014, la baisse était de 1,5 milliards d'euros, cette baisse en 2015 équivaut donc à plus du double de l'année passée.

Par ailleurs, 56 % de l'effort demandé aux collectivités reviendrait au bloc communal, dont 70 % environ aux communes. Cela représente **1,45 milliard d'euros à la seule charge des communes**, qui se traduit principalement par une baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF).

Pour BRESLES, la baisse de la dotation globale de fonctionnement représenterait 67 800€ par an jusqu'en 2017. De plus, suite au remaniement des cantons, **nous risquons de perdre en 2017 la fraction « bourg centre » de la dotation de solidarité rurale, qui nous était attribuée comme ville la plus importante du canton, ce qui représente une perte de 180 837 €**. (Sur ce point, le ministère semble vouloir garantir le versement de cette somme, mais nous n'en sommes pas assurés)

Toutefois, le gouvernement a également prévu une hausse sans précédent de la péréquation verticale, ce qui permettrait une augmentation de la dotation de solidarité urbaine (DSU) de 180 millions d'euros et de la dotation de solidarité rurale (DSR) de 117 millions d'euros et la dotation nationale de péréquation de 10 millions d'euros. Cet effort de la péréquation ne compensera cependant pas la baisse de la dotation globale de fonctionnement mais devrait l'atténuer.

Aussi, notre marge de manœuvre restera encore limitée cette année, d'autant plus que les services financés par la commune sont en constante augmentation notamment suite à différents transferts de compétence de l'Etat, comme la réforme des rythmes scolaires, ou la fin de l'instruction par la DDT des actes d'urbanismes. Il nous faudra continuer les efforts effectués pour maintenir les dépenses de fonctionnement. En 2014, cet effort nous a permis de dégager un excédent de fonctionnement que nous pourrions réinvestir en investissement sur le budget 2015.

III.SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE :

Le Trésor public ne nous ayant pas à ce jour fourni l'intégralité des indicateurs financiers, nous ne disposons actuellement que de chiffres provisoires relatifs aux comptes administratifs 2014.

La santé financière de la commune est excellente. Nous avons poursuivi nos efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement, et avons dégagé un excédent global de 786 000 € pour le budget principal.

A noter que la décision de revoir les modalités de l'éclairage public, notamment au travers du déploiement d'ampoules à faible consommation, et de n'allumer qu'une lampe sur deux à certains endroits nous a permis de réaliser une économie de 25 000€.

Nous n'avons pas réalisé d'emprunt cette année. Cela fait maintenant plusieurs années que la ville n'a pas réalisé d'emprunt, aussi, l'état de la dette est en diminution, et la santé financière de la ville est toujours aussi bonne. En effet, nous avons un taux d'endettement de 5,09 %, ce qui nous permet de rester l'une des villes de l'Oise les moins endettées, et notre capacité d'autofinancement est grandement facilitée par le report en investissement de notre excédent de fonctionnement.

IV.PROJETS 2015

Pour l'année à venir nous souhaitons :

BUDGET PRINCIPAL

● INVESTISSEMENT

En termes de dépenses, la commission des finances étudiera les réalisations faisables parmi les projets suivants, en fonction des possibilités budgétaires de la Ville :

- Amélioration du cadre de vie et de la circulation.
- Entretien de notre patrimoine
- Informatisation des écoles

AMELIORATION DU CADRE DE VIE ET DE LA CIRCULATION

- Aménagement du carrefour rue du Petit Chantilly

La circulation rue du Petit Chantilly est problématique, les voitures roulant souvent vite, ce qui rend la rue dangereuse pour les riverains. L'entrée dans la ville par ce carrefour n'est pas toujours facile et si la création d'un stop a un peu amélioré les choses, elle n'est pas suffisante car de nombreux automobilistes ne respectent pas ce qui rend le carrefour d'autant plus dangereux. Pour cela, nous envisageons la création d'un rond-point qui permettra de réguler la circulation et de clarifier les règles de priorité qui sont peu claires du fait de la coexistence des stops rue du Petit Chantilly et chemin de l'Hermitage.

Les travaux s'élèveraient à environ 200 000€ HT, et nous avons obtenu une subvention du Conseil général de 61 000€.

- Agrandissement du parking rue Condorcet

Nous souhaitons agrandir le parking de la rue Condorcet, en face du Collège. En effet, il existe de nombreux équipements dans cette zone : la salle Robert Gourdain, le collège, la hall des sports, la piscine et depuis la rentrée le centre Jacques Baize. Les parkings existants sont aujourd'hui insuffisants pour le nombre de personnes fréquentant ces installations et il devient urgent d'étendre l'offre de stationnement.

Le montant des travaux s'élèverait à environ 285 000€ HT. Nous avons obtenu une subvention du Conseil général de 82 280€, une demande de subvention est également en cours d'instruction auprès de la CCRB.

- Installation des caméras de vidéo-protection

Après avoir obtenu enfin la subvention de l'Etat pour l'installation des caméras de vidéo-protection, nous allons pouvoir procéder à leur installation. Les sommes sont déjà prévues au budget.

- Réfection de certains trottoirs

Dans la mesure de nos possibilités, la réfection de certains trottoirs pourra être étudiée.

ENTRETIEN DE NOTRE PATRIMOINE

- Réparation du porche de la perception

Le porche de la perception a besoin d'être réparé d'urgence, une étude a été commandée afin de pouvoir réaliser ce projet dans l'année.

Dans l'attente, le porche a été sécurisé.

- 1^{Ere} tranche de la restauration de l'Eglise

En 2013, une étude a été réalisée sur les travaux à réaliser pour la restauration de l'Eglise. Le projet dans sa globalité coûterait la somme de 870 000€ HT

Si nous ne pouvons pas réaliser la totalité de ces travaux en 2015, une première partie pourra être étudiée afin de réaliser les travaux les plus urgents (notamment résoudre le problème d'infiltration d'eau)

INFORMATISATION DES ECOLES

Nous souhaiterions envisager la possibilité d'équiper une partie des classes de l'école élémentaire en tableaux numériques.

● FONCTIONNEMENT

Concernant les recettes de fonctionnement, nous n'avons que peu d'éléments nous permettant aujourd'hui de déterminer les recettes fiscales. Les notifications de l'Etat ne nous sont pas encore toutes parvenues.

Nous souhaitons mettre en place les actions suivantes :

- RAMASSAGE DES DECHETS VERTS EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES

Suite à l'arrêt du ramassage des déchets verts par la CCRB, et à la difficulté pour certaines personnes de se rendre à la déchetterie pour y amener les déchets verts, nous nous étions engagés lors de la campagne électorale à mettre en place cette action.

Seront concernées les personnes de plus de 70 ans, ou les personnes entre 60 et 70 ans bénéficiaires de l'APA et les personnes de moins de 60 ans bénéficiaires de l'AAH. Le ramassage se fera du 15 avril au 15 novembre, toutes les 2 semaines, après inscription en mairie. Le ramassage sera réalisé par les services techniques.

- FIN DE L'INSTRUCTION PAR L'ETAT DES AUTORISATIONS D'URBANISME

A partir de juillet 2015, les services de l'Etat, qui instruisaient les dossiers d'urbanismes pour la commune n'exerceront plus cette mission. L'ADTO propose de reprendre cette compétence, mais moyennant une facturation de cette instruction. L'évaluation de cette dépense s'élève à environ 15 000€ par an.

- CONTINUITE DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Depuis la rentrée de septembre 2014, nous avons été amenés à mettre en place, comme les autres communes, la réforme des rythmes scolaires. De nombreux ateliers ont ainsi été mis en place, associant les services du périscolaire en place, des enseignants, et des associations (éveil musical, karaté et danse brésilienne). Cette réforme continuera à la rentrée de septembre prochain. Des aménagements pourront éventuellement être mis en place suite à des demandes des enseignants et des représentants de parents d'élèves. La dotation donnée par l'Etat en 2014 sera reconduite pour 2015.

- EVOLUTION FISCALE

Compte tenu de ces dépenses supplémentaires et du contexte tendu du fait de la perte des dotations de l'Etat, une légère augmentation des impôts est à prévoir, entre 1 et 1.5%, ce qui ne nous permettra pas d'ailleurs de rattraper la baisse des dotations.

BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES EAUX :

Le budget est excédentaire de 124 000 € environ.

BUDGET ANNEXE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT :

Ce budget est excédentaire de 424 000 €.

Concernant ce budget, nous avons en projet de viabiliser les parcelles se situant rue de la Libération. Ces travaux pourraient s'élever à hauteur de 140 000€ environ TTC.

De même, nous envisageons de réaliser un diagnostic sur le réseau afin de pouvoir planifier les travaux les plus urgents.

BUDGET ANNEXE DE LA SALLE Robert GOURDAIN :

Aucune modification importante n'est prévue.

Monsieur PULLEUX demande si le projet de parking rue du Sac est abandonné.

Monsieur DUTHOIT répond que le projet n'est pas abandonné. Une étude est en cours pour doubler le nombre de places du parking. Pour cela il faudrait acquérir le terrain mitoyen.

Monsieur le Maire précise qu'il a reçu les propriétaires des terrains afin de savoir s'ils seraient d'accord. Ce projet a été discuté en réunion d'urbanisme. L'un des propriétaires est d'accord, mais si le second ne l'est pas, il faudra faire une nouvelle DUP ce qui prendra du temps.

Monsieur PULLEUX demande à combien s'élèveraient les travaux à l'église pour résoudre les problèmes d'infiltration.

Monsieur DUTHOIT répond que cela correspondrait à 1/3 de la somme totale.

Monsieur le Maire précise que la totalité des travaux devra s'échelonner sur plusieurs années (10 ans), mais que si nous souhaitons conserver notre patrimoine, il faut commencer par une partie du projet.

Madame GILLAIN indique qu'au cours de la campagne électorale, tous les candidats avaient parlé de la réfection des toilettes de l'école élémentaire. Est-ce que ce projet est reporté en 2016 ?

Monsieur le Maire indique qu'une réflexion est en cours, on verra en 2016. On ne peut pas tout prévoir sur une année.

Si on voulait rattraper la perte de dotation de 67 000€ qui aura lieu cette année, il faudrait augmenter les impôts de 6%. Si l'on perd la dotation de centre bourg de 180 000€, même si d'autres dotations sont augmentées, ces pertes ne pourront pas être intégralement compensées. En fonctionnement, nous avons un excédent de 450 000€, nous risquons de ne pas pouvoir le maintenir car ces pertes en dotation nous en feront perdre quasiment 50%. Il nous faudra donc lisser nos investissements.

Nous avons fait des démarches en matière d'électricité, et sur l'éclairage public, ce qui nous a fait économiser 25 000€.

Monsieur PULLEUX demande, concernant la réfection de certains trottoirs, si on peut vraiment s'engager. Par rapport au budget voté, on n'a jamais pu réaliser les travaux prévus. Vu tout ce qui est prévu cette année, est-il raisonnable de dire que l'on va faire des réfections de trottoirs si c'est pour faire des «rustines».

Monsieur le Maire répond qu'en fonction des possibilités financières de la ville, on verra ce qui pourra être fait. Toutefois certains habitants ont besoin de ces «rustines». Rue de la Libération, certaines constructions sont en cours, après avoir réalisé l'assainissement il faudra aussi faire les trottoirs.

Monsieur PULLEUX parle des quartiers plus anciens de Bresles. On leur a promis dans toutes les propagandes que les trottoirs seraient réalisés. Il pense que cette année nos possibilités seront limitées et que l'on ne peut pas s'engager sur de la réfection de trottoir.

Monsieur le Maire ajoute qu'il y a aussi toujours des urgences. On ne s'imaginait pas par exemple que le porche ait besoin d'être totalement refait. On a fait une étude pour le réparer mais cela risque de coûter entre 300 et 400 000€. De même, si l'on prend l'étude sur l'assainissement, celle-ci coûterait aux alentours de 250 000€ et les travaux qui s'en suivront seront de plusieurs millions. Il y a un risque important au niveau de l'ovoïde de la sucrerie

Monsieur CHISS demande si le recours à l'endettement sera prévu cette année.

Monsieur le Maire répond qu'en fonction de ce qui aura été réalisé à la fin de l'année, il sera fait un emprunt si cela s'avère nécessaire pour équilibrer le budget. Aujourd'hui la ville est très peu endettée, et même si les taux d'intérêt sont bas actuellement, nous n'allons pas emprunter pour emprunter.

Monsieur CHISS indique que si nous avons recourt à un financement extérieur, cela permettrait d'avoir une amélioration du cadre de vie des enfants. Pourquoi attendre pour refaire les sanitaires ?

Monsieur le Maire répond que depuis qu'il est au Conseil Municipal, il y a eu beaucoup d'améliorations réalisées pour les écoles. Ce n'est certes jamais suffisant. Toutefois, il y a quelques temps, il n'y avait ni restauration scolaire, ni service périscolaire. La réfection des sanitaires représente 250 000€.

Monsieur le Maire précise qu'il souhaite améliorer le cadre de vie des enfants, mais aussi des personnes âgées, des classes moyennes qui payent leurs impôts, des gens qui roulent et stationnent dans Bresles, qui participent au monde associatif. Il veut améliorer le cadre de vie de tout le monde. On peut ensuite discuter des priorités, mais les enfants sont bien pris en compte.

Par exemple pour les rythmes scolaires, qu'il a fallu financer, on a mis en place quelque chose de qualité par rapport aux autres communes.

Madame JUNOD confirme que si on compare par rapport à d'autres communes de la CCRB, la prestation est meilleure. Il est vrai que l'on a pu s'appuyer sur une structure existante avec le périscolaire, mais nous avons mis en place des animations de qualité avec des personnes qualifiées. Il y a toujours des améliorations à apporter, mais cela se fera avec le temps.

Monsieur CHISS pense que c'est une question de priorité.

Monsieur le Maire précise que ce qui a été mis en place ce n'est pas de la garderie. On veut aussi intervenir cette année sur les déchets verts pour les personnes âgées puisque la CCRB ne le fait plus.

Madame JUNOD fait remarquer que concernant les écoles, nous avons des projets de classe numérique. La municipalité participe également au financement des classes de découverte.

Monsieur CHOQUET souhaite revenir sur l'utilisation par Monsieur PULLEUX du terme propagande relativement aux trottoirs. Nous ne faisons pas de propagande par rapport à cela.

Monsieur PULLEUX précise qu'il voulait parler de la propagande faite lors des élections, par toutes les listes qui ont toutes parlé de ce sujet.

Monsieur CHOQUET remarque qu'il est difficile de savoir à quelle hauteur on va être financé. Personne ne peut le dire.

Monsieur le Maire indique qu'il est certain aujourd'hui que nous perdrons 70 000€.

Monsieur CHISS indique que toutes les strates de la République font des économies. Cela peut être vertueux.

Monsieur le Maire est d'accord, mais l'Etat se désengage et reporte sur le bas les problématiques, les communes doivent continuer de s'occuper des habitants. Obligatoirement l'Etat fait des économies mais donne moins aux départements qui eux-mêmes donnent moins aux communes. Mais tout le monde veut mieux, ne pas payer trop d'impôts et que ce soit fait au plus vite. Il faut expliquer qu'aujourd'hui nous devons lisser nos investissements. Monsieur le Maire ne souhaite pas compenser les pertes de dotation de l'Etat tout en gardant le même train de vie et en augmentant les impôts de 6%. Il faudra continuer à faire des économies. Cependant on ne peut pas non plus tout compenser sur le fonctionnement alors que cela fait déjà 15 ans que l'on fait des économies.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX.

Monsieur le Maire indique que pour le remplacement de Monsieur Lejeune, qui part en retraite au 1^{er} mars 2015, nous avons besoin de créer un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, grade auquel appartient son remplaçant. Nous vous demandons de bien vouloir autoriser cette création de poste.

Monsieur LEJEUNE sera remplacé par Monsieur LECHEVIN à partir du 1^{er} Avril.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

INSTRUCTION DES ACTES D'URBANISME PAR L'ADTO.

Monsieur DUTHOIT expose qu'en juillet 2015, l'Etat n'assurera plus l'instruction de nos documents d'urbanisme.

La mise en place d'un service urbanisme capable d'instruire ces demandes demanderait a minima le recrutement de 2 personnes dans un objectif de continuité du service. Toutefois le nombre de dossiers à instruire dans notre commune ne serait pas suffisant pour occuper ce personnel à temps plein.

De plus, l'instruction des actes comme les permis de construire nécessite une expertise complexe et des compétences particulières.

L'ADTO propose de mutualiser ce service pour toutes les communes qui le souhaitent, dont les communes de la CCRB.

Les services de la mairie continueront cependant à enregistrer et vérifier les dossiers, les transmettre aux services compétents tel que l'Architecte des bâtiments de France, et Monsieur le Maire reste bien entendu, signataire final des actes, exactement comme avec les services de l'Etat.

Toutefois, si ce service était assuré gratuitement par l'Etat, l'ADTO facturera ses actes. D'après le nombre d'actes réalisés en 2014, ce service devrait coûter à la ville 15 000€ par an.

Il semble pour autant nécessaire d'y adhérer, ce pourquoi nous vous demandons l'autorisation.

En effet, l'ADTO propose d'embaucher du personnel appartenant aujourd'hui à la DDT, qui couvrirait notre secteur et serait à même d'instruire les actes des communes adhérentes.

Le recrutement du personnel nécessaire et qualifié pour assurer le service directement en mairie s'avérerait beaucoup plus onéreux.

Une convention serait passée avec l'intercommunalité pour assurer la centralisation des relations avec l'ADTO.

Monsieur CHOQUET remarque que le coût du service est évalué à 15 000€, mais que cela pourra coûter plus cher car le nombre d'actes à instruire risque d'augmenter.

Monsieur DUTHOIT précise que la facturation se fera en fonction du nombre d'actes effectivement réalisés.

Monsieur CHISS remarque que l'ADTO nous permet de diminuer ce coût puisque s'il avait fallu embaucher deux personnes, cela aurait coûté 40 000€.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

DROITS DE PLACE POUR LA FETE DE PAQUES

Monsieur le Maire expose que cette année nous souhaitons refaire une manifestation pour la fête de Pâques. Un manège pourrait s'installer sur la place du 8 mai.

Comme nous ne faisons plus de manifestation à Pâques depuis plusieurs années, nous n'avons pas remis à jour le tarif de ce droit de place depuis 2012, fixé à l'époque à 3,50€ le m².

Nous vous proposons de le revaloriser à hauteur de 4€ le m².

Il précise qu'il devrait y avoir un petit manège pour les enfants.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

ANIMATION DU REPAS DES CONVIVIALES DE NOS AINÉS – SUBVENTION

Monsieur le Maire indique que pour le repas des Conviviales de nos aînés offert par la Ville le dimanche 15 mars, la commission action sociale propose de retenir, pour l'animation du repas, l'association l'Avenir ensemble pour la somme de 800€.

Pour l'animation du repas à la maison de retraite le dimanche 8 mars 2015, la commission propose de retenir l'association FLAG pour la somme de 300€.

Nous vous demandons l'autorisation de signer les conventions avec ces associations et de régler les subventions.

Monsieur LEONARDI demande ce qui justifie la différence de prix entre les deux prestations.

Madame FUMERY répond que le temps de présence est différent. Pour le repas de la maison de retraite, il y aura deux intervenants de 12H à 15H, alors que pour le repas à la salle Robert Gourdain le spectacle sera de 12H à 19H et il y a beaucoup plus de musiciens et de danseurs. De plus l'animation est totalement différente. Suite aux remarques et suggestions faites lors de la petite enquête réalisée cet automne, il y avait une demande d'animation un peu plus conséquente. Aussi il y aura une partie chants, une partie danse et une partie sketches comiques.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- 1) Madame CHAMBRELANT et Madame LIEURE souhaiteraient rejoindre la commission action sociale et affaires sociales.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

- 2) Le samedi 7 mars, les Amis du Quartier organisent un repas spectacle dans la salle Robert Gourdain. Le Conseil Municipal est invité à partager le verre de l'amitié à 13H.
- 3) La chorale Atout Cœur donne un concert le samedi 21 mars à 20H30 à l'église de Bresles. Ce spectacle est gratuit et les choristes seraient heureux de la présence du Conseil municipal

TOUR DE TABLE

- 1) Monsieur DUTHOIT indique que les caméras vont être installées d'ici un à deux mois.

Concernant le parking Condorcet, le nombre de places devrait être entre 150 et 200 places.

De plus, les études pour l'assainissement rue de la Libération et le rond-point rue du Petit Chantilly sont lancées.

- 2) Monsieur CRUCET remercie toutes les personnes qui ont participé à l'opération CROQ'SAPIN. Elle sera renouvelée l'an prochain. Il remercie également les Amis du Quartier qui ont aidé pour la logistique.
- 3) Monsieur PULLEUX demande s'il est possible de revoir et remblayer la tranchée qui s'affaisse sur le chantier de la caserne de gendarmerie rue René Coty.

Monsieur le Maire répond que cela a été demandé au chef de chantier. Il faut être un peu patient, les problèmes devraient être résolus à la fin du chantier.

Monsieur CRUCET indique qu'il repassera sur le chantier pour le demander.

- 4) Monsieur PULLEUX demande, si l'on pourrait mieux signaler l'allée piétonne le long du chemin de Bailleul car de nombreux lycéens l'empruntent le matin, et il y a un manque de visibilité alors qu'il y a un gros trafic.

Madame CAYER précise que les marquages pourraient également être refaits.

Monsieur le Maire répond que cela sera étudié.

- 5) Monsieur CRUCET indique que concernant le problème de luminosité, les choses vont être revues. L'éclairage devant la piscine va être remis lorsque les caméras seront installées, mais il y a eu beaucoup de dégradations à cet endroit.

Monsieur le Maire précise que dans la rue Condorcet il n'y avait pas d'éclairage le jeudi. Après enquête, il s'avère que des individus ont coupé le fil à la base du candélabre. Il était en contact parfois mais tombait régulièrement en panne. De même ils ont cassé des ampoules à la carabine. Il a donc été décidé de ne plus réparer jusqu'à l'installation des caméras. Il faut noter qu'il y a eu pour 12 000€ de réparation des dégradations depuis le début du mandat.

- 6) Madame CHAMBRELANT et Madame LIEURE remercient le Conseil Municipal de les avoir autorisées à rejoindre la commission des affaires sociales.
- 7) Madame JUNOD indique qu'un mot a été remis dans les cahiers des enfants des écoles par rapport au stationnement et aux passages piétons devant les écoles.

On nous a demandé de mettre du personnel pour sécuriser les passages piétons devant les écoles, ce que nous avons fait. Cependant il y a beaucoup de personnes qui ne passent pas sur les passages piétons et qui sont irrespectueux envers le personnel municipal, quand ils ne tentent pas de les écraser. Nous avons rappelé qu'il fallait respecter le personnel. Il faut aussi montrer l'exemple aux enfants. En ce qui concerne le stationnement, spécifiquement devant l'école maternelle, les gens se garent sur les trottoirs, voir dans le couloir de bus, alors même qu'il y a des places sur le parking. Prochainement, des bornes seront installées sur les trottoirs de la salle polyvalente jusqu'au périscolaire.

Monsieur CRUCET remarque qu'il s'agit aussi d'un problème de sécurité pour les enfants du centre périscolaire qui doivent marcher sur la route.

- 8) Madame FUMERY rappelle que le 8 mars aura lieu le repas pour la maison de retraite et le 15 mars le repas de la ville. Les personnes qui ont répondu au questionnaire avaient rappelé l'importance de la présence des élus à ces repas. De plus, pour le 15 mars, nous aurons besoin de volontaires pour transporter les personnes âgées.
- 9) Monsieur le Maire indique qu'il a parlé dans le mot du maire du bulletin municipal de respect. Nous allons essayer de faire en sorte que la sécurité devant les écoles soit améliorée. Il regrette que le personnel municipal en place pour assurer cette sécurité se fasse insulter par certaines personnes. Il trouve cela intolérable. Il est dommage de toujours devoir être répressif. Il espère que le parking face au collège pourra être réalisé rapidement. Il sera aussi utile lors des festivités à la salle Robert Gourdain.